

VENTE AU DEBALLAGE

REGISTRE

Organisateur :

Représenté par :

Date de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Le présent registre contient pages.

REGISTRE D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS A UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Références réglementaires : Articles R.321-9 et R.321-10 du Code pénal

NOM ET PRÉNOM DES PARTICIPANTS OU, LE CAS ÉCHÉANT, DÉNOMINATION SOCIALE DE LA PERSONNE MORALE REPRÉSENTÉE	DOMICILE DES PARTICIPANTS OU, LE CAS ÉCHEANT, SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE	QUALITÉ (MENTIONNER : PARTICULIER OU COMMERÇANT)	NATURE ET N° DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ PRÉSENTÉE. INDICATION DE L'AUTORITÉ QUI L'A DÉLIVRÉE ET DATE DE DÉLIVRANCE	POUR LES COMMERÇANTS, N° D'IMMATRICULATION AU RCS OU POUR LES AUTO-ENTREPRENEURS, RÉFÉRENCE DU RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION AU CFE OU A L'INSEE	REMISE ATTESTATION DE NON PARTICIPATION A DEUX AUTRES VENTES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE (MENTIONNER : OUI OU NON) *

Nota : Le registre, ainsi constitué, devra être relié efficacement, coté (numérotation des pages) et paraphé par le Maire ou l'autorité de police compétente **avant** la manifestation.

* Ne concerne que les participants non commerçants. Les attestations doivent impérativement être jointes au registre concerné.

...../.....